

2021-04.11.05

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, FOY CAVILLON Sandra suppléante de RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne,

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 49

· dont suppléés : 4

Membres représentés : 10

Votants : 58

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LOUIS Eric suppléant de MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, Mme BLIN de Mme PERONNET, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, Mme TESTART Laëtitia de M. DEMOUY Bertrand, M. PINARD Jean-Michel de M. PARENTY Vincent, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine

Date de la convocation

29 octobre 2021

Secrétaire de séance :

Fabrice VERONT

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CARON Hubert, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : Crise sanitaire - Abandon des loyers consentis - Aide de l'Etat

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu le contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021,

Vu les difficultés rencontrées par l'Association les Spectacles d'Ailly sur Noye,

Vu les délibérations du Conseil communautaire des 11/06/2020, 18/03/2021 et 27/05/2021, relatifs respectivement aux avenants n° 3, 4 et 5 à la convention de mise à disposition de bureaux et de lieu de stockage avec l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye, décidant notamment d'abandonner les loyers dus du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2021,

Aux termes du VI de l'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre de la LFI 2021, il est instauré un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements subissant une perte de recettes au titre des abandons ou renonciation définitifs de loyers afférents à ces locaux au profit des entreprises qui remplissent les conditions cumulatives (du I de la loi n°2020-1)

Le montant du PSR est égal à 50% du montant du loyer définitivement abandonné au profit des entreprises de moins de 250 salariés, pour le mois de Novembre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Sollicite l'Etat au titre du dispositif exposé ci-dessus,
- Confirme l'abandon définitif du loyer consenti à l'Association les Spectacles d'Ailly sur Noye, pour le mois de novembre 2020 (1 199.41 € HT 1 439.29 € TTC)
- Autorise le Président, le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 04 novembre 2021
à Mézières en Santerre

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 8/11/2021

Le Président,

Affiché le 8/11/2021

Alain DOVERGNE

